

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI.

Usumbura, le 11 janvier 1944.

SERVICE DE L'HYGIENE.

N° 64/E.

OBJET:

Vaccination anti-marielle.

ASTRIDA



13450

Monsieur le Médecin,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai décidé d'établir comme suit le calendrier des vaccinations anti-marielles :

31ème samedi février 1944	Usumbura	15 heures
" " avril	Astrida	"
" " juin	Usumbura	"
" " août	Astrida	"
" " octobre	Usumbura	"
" " décembre	Astrida	"

Veillez me faire connaître, en temps opportun, les quantités de vaccin qui vous sont nécessaires.

~~Pour le Médecin Provincial,~~

~~Le Médecin Principal, Dr B'HOOGHE,~~

Monsieur le Médecin Directeur du Laboratoire Médical d'Astrida.
Monsieur le Médecin Directeur de l'Hôpital des Européens à Usumbura.

- Copie à Monsieur le Médecin Provincial à Costermansville
- Copie à Monsieur le Résident de l'Urundi à Kitega
- Copie à Monsieur le Résident du Rwanda à Kigali.
- Copie à Monsieur l'Administrateur Territorial à Uvira
- Copie à Messieurs les Administrateurs Territoriaux du Rwanda-Urundi (tous)
- Copie à Monsieur le Chef du Service du Personnel à Usumbura
- Copie à Monsieur le Gouverneur de la Province de Costermansville
- Copie à Monsieur le Médecin d'Uvira
- Copie pour affiche aux bureaux de Poste de Usumbura, Kitega, Kigali
- Copie pour information à
 - Monsieur le Directeur de CENTRE-AFRIQUE, Costermansville
 - Monsieur le Directeur de l'ECOLE DU KIVU, Costermansville
- Copie pour affichage bateaux CFL, gares Usumbura et Uvira, Hôtels Usumbura, Uvira, Costermansville, Kigali, Kitega, Kisenyi, N'Goma, Astrida.
- Monsieur l'Administrateur Territorial à ASTRIDA.